


Le budget 2020

UN BUDGET MAÎTRISÉ

 BP 2020
9,6 M€

grâce à des dépenses de fonctionnement et à des investissements rigoureusement programmés et financés sur une période pluriannuelle, et ce malgré la baisse des dotations de l'État.

LE FONCTIONNEMENT

6,4 M€ 

Stabilité des dépenses de personnel et maîtrise des charges à caractère général (entretien bâtiments/domaine public, eau, gaz, électricité, assurances, téléphonie, informatique...).
Baisse des charges financières liées à l'emprunt, hausse des prélèvements de l'État.

L'INVESTISSEMENT

3,2 M€ 

Travaux d'équipement (bâtiments, voirie).
Acquisitions de terrains pour de futurs équipements ou au titre des espaces naturels sensibles.
Remboursement du capital de l'emprunt.

Budget communal primitif 2020 voté lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, équilibré entre ses Recettes et Dépenses.

FOCUS

Quelles nouveautés cette année ?

En 2020, **l'État ne versera plus de Dotation Globale de Fonctionnement** à Lardy. En d'autres termes, la commune ne pourra plus compter sur ce qui constituait jusqu'ici la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour autant, **Lardy ne recourt pas à l'augmentation des impôts locaux** qui sont déjà plus bas que dans les villes de même strate (cf. tableaux), ni de sa taxe d'aménagement. La bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement va lui permettre d'utiliser une partie de ses recettes pour financer ses investissements, c'est ce qu'on appelle **l'autofinancement**. La commune continue par ailleurs de solliciter des **subventions** auprès du Département et de la Région pour financer la réalisation de nouveaux équipements.

À noter également : une **recette exceptionnelle** devrait être réinjectée dans le budget de la ville en 2020 et les années suivantes. Il s'agit des **sommes dues par Cœur d'Essonne Agglomération** suite au retrait de Lardy de l'ex-Communauté de Communes de l'Arpajonnais. En effet, le Tribunal Administratif de Versailles a annulé le 7 novembre 2019, l'arrêté préfectoral imposant à la commune de verser 1,7 M€ à Cœur d'Essonne Agglomération. La Préfecture va donc reprendre un arrêté conforme au jugement, qui devrait se traduire, dans les faits, par un versement d'au moins 3,6 M€ à Lardy. Cette somme permettra d'abonder l'autofinancement des projets d'équipements de la commune.

> **Malgré 0 €** de financement de l'État (versus 568 k€ en 2013),

0 % d'augmentation du taux des impôts locaux (dans l'intérêt de ses habitants, Lardy choisit de ne pas augmenter les impôts locaux)

+3,6 M€ de subventions obtenues auprès des divers partenaires de 2014 à 2019 (La commune choisit notamment de faire appel à des partenariats et d'autres sources de fonds publics)



Ainsi, à Lardy :

Mais :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT /PAR HABITANT :		ENCOURS DE LA DETTE /PAR HABITANT :	
À LARDY >	COMMUNES ÉQUIVALENTES	À LARDY <	COMMUNES ÉQUIVALENTES
660 € par habitant	436 € par habitant en moyenne pour la strate*	768 € par habitant	850 € par habitant en moyenne pour la strate*

Source : Direction générale des collectivités locales - Comptes individuels des collectivités - Ratios 2018.



Source : Direction générale des collectivités locales - Comptes individuels des collectivités - Impôts locaux 2018.

* Moyenne de la strate des communes françaises de 5 000 à 10 000 habitants.

NIVEAU DES IMPÔTS LOCAUX	À LARDY	COMMUNES ÉQUIVALENTES*
TAXE D'HABITATION	12,71%	15,21%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	18,37%	20,88%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	48,92%	52,84%

TOP 6 - POSTES DE DÉPENSES SUR LA VILLE DE LARDY

#1 SPORT, LOISIRS, CULTURE, VIE LOCALE & COM'



18 espaces sportifs et associatifs (gymnases, courts de tennis, terrains de foot, salles associatives) + réalisation d'un pôle « tribune, vestiaires foot, tennis » au complexe sportif Panserot, soutien aux associations (subventions, prêts de salles et matériels), **1** salle de spectacle, **20** spectacles par saison culturelle, **1** site internet, 3 panneaux lumineux, **3** boutiques éphémères & **2** marchés, **1** médiathèque-ludothèque*, **1** conservatoire de musique et de danse*



*Équipements communautaires depuis 2015.



#2 PROPRIÉTÉ, ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT



20 hectares d'espaces verts publics (parcs, jardins massifs) entretenus mécaniquement et manuellement sans recours aux produits phytosanitaires, **1** parc classé* qui va être restauré, des cheminements et accessibilité du Parc de l'Hôtel de Ville qui vont être refaits à neuf, **2** cimetières, **4** aires de jeux pour enfants, **1** parc multisports tout public (citystade, skatepark...), **23** km de voirie et **2 250** m pistes cyclables**.

*Le parc Boussard, dernier et unique parc Art Déco d'Île-de-France, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

**Dans le cadre du plan Vélo de la CCEJR.



#3 AMÉNAGEMENT URBAIN & VOIRIE

P Travaux prévisionnels : réfection de voirie et trottoirs allée du 14 juillet/chemin du Pâté/rue de Panserot*, éclairage rue de la Juine*.

Études : enfouissement des réseaux rue des Vignes et du Champs Chevron, travaux d'aménagement de la gare de Bouray et de ses accès, déménagement de la crèche parentale Les Diabolos du Bourg au Pâté**.



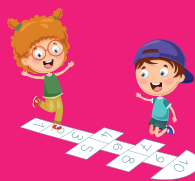
*En 2020, l'enveloppe CCEJR Voirie et éclairage public allouée à Lardy sera de 400 k€. **Financement CCEJR.



#4 SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE

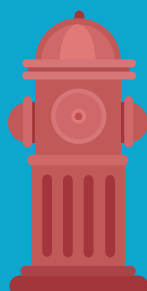
4 écoles primaires publiques, travaux d'entretien courants, étude sur le déplacement de l'école Jean Moulin, **70 000** repas servis par an dans les écoles primaires publiques de Lardy, **4** garderies scolaires, **1** centre de loisirs « L'Île des enfants » et **1** Maison des Jeunes « L'Escale ».

La commune de Lardy est en charge de la compétence scolaire et des bâtiments, la CCEJR de la Petite Enfance, du Périscolaire et de l'Extrascolaire.



#5 TRANQUILLITÉ / SÉCURITÉ INCENDIE

3 policiers municipaux, **1** dispositif de vidéoprotection, sécurité dans et aux abords des écoles, aménagements de sécurité routière, protection incendie et réseaux hydrants (bouches d'incendies etc.).



#6 SOLIDARITÉ ET SENIORS

1 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), accompagnement des familles et seniors, médiation, point d'accès au droit, au logement, animations seniors, portage des repas à domicile*...

*Compétence CCEJR.

